



RECU EN PREFECTURE

Le 05 juillet 2022

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20220630-D00686610-DE

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 30 juin 2022

Le Conseil Municipal, convoqué le 23 juin 2022, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon en présentiel

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 7), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Aurélien LAROPPE (à compter de la question n° 11), Mme Myriam LEMERCIER, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n° 1), Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire :

Mme Christine WERTHE

Étaient absents :

Mme Frédérique BAEHR, Mme Pascale BILLEREY, Mme Julie CHETTOUH, M. Laurent CROIZIER, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Sadia GHARET, M. Pierre-Charles HENRY, Mme Marie LAMBERT, M. Christophe LIME, Mme Claude VARET

Procurations de vote :

Mme Frédérique BAEHR à M. Yannick POUJET, M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 6 incluse), Mme Pascale BILLEREY à M. Olivier GRIMAITRE, Mme Julie CHETTOUH à Mme Juliette SORLIN, M. Laurent CROIZIER à Mme Nathalie BOUVET, Mme Karine DENIS-LAMIT à M. Maxime PIGNARD, Mme Sadia GHARET à Mme Aline CHASSAGNE, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, Mme Marie LAMBERT à M. Ludovic FAGAUT, M. Aurélien LAROPPE à M. Cyril DEVESA (jusqu'à la question n° 10 incluse), M. Christophe LIME à M. Hasni ALEM, Mme Carine MICHEL à Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n° 1 incluse), Mme Claude VARET à M. Maxime PIGNARD.

OBJET : 49. Maintenance et extension du système de protection des bâtiments communaux - Autorisation de résiliation du marché public et de signature d'un nouveau marché

Délibération n° 2022/006866

**Maintenance et extension du système de protection
des bâtiments communaux
Autorisation de résiliation d'un accord-cadre et de signature d'un nouvel
accord-cadre**

Rapporteur : Mme Annaïck CHAUVET, Adjointe

	Date	Avis
Commission n° 2	15/06/2022	Favorable unanime

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de résilier pour motif d'intérêt général l'accord-cadre de maintenance du logiciel d'hypervision et de signer un nouvel accord-cadre à l'issue d'une nouvelle consultation.

I. Contexte

Le poste de protection des bâtiments communaux ayant pour mission d'assurer la sécurité incendie et la protection anti-intrusion des bâtiments et sites de la Ville de Besançon ainsi que la gestion des déclenchements des astreintes, est opérationnel depuis le 10 janvier 2018.

Pour ce faire, il s'est équipé d'un logiciel de supervision appelé « Sky-Walker » qui intègre au sein d'une interface intuitive tous les systèmes liés à la sécurité, la sûreté et la gestion technique des équipements sur un ou plusieurs sites.

Ce poste central de sécurité sûreté (PC2S) supervise directement 17 sites : le centre technique municipal, le musée des Beaux-Arts et d'Archéologie, les réserves des musées de Port Citeaux, le Musée du Temps, le Conservatoire à Rayonnement Régional, la maison Victor Hugo, le Théâtre Ledoux, le Kursaal, la médiathèque Pierre Bayle, la bibliothèque d'études, l'Hôtel de Ville, la City, les gymnases Résal, Chateaufarine, Diderot, Clémenceau et l'ex-école Ronchaux.

D'autres sites sont en cours d'équipement ou à l'étude (des gymnases, la cuisine centrale, l'orangerie, les maisons de quartier).

Le PC2S a permis une amélioration de la sécurité incendie et une intervention rapide sur l'anti-intrusion. Il est également envisagé la prise en charge progressive des écoles, des centres d'hébergements du CCAS, de la Citadelle, la future Bibliothèque Universitaire, Bibliothèque Agglomération et les maisons de quartier, mais à plus long terme.

II. Objet

Une consultation a été lancée début 2022 en groupement de commandes pour l'intégration de sites dans le logiciel Sky-Walker, l'achat de licences ainsi que la maintenance préventive, corrective et évolutive du logiciel. Le marché a été notifié le 27 avril 2022.

La procédure étant entachée d'une irrégularité relative au non respect de l'obligation de publicité (BOAMP et JOUE), le marché doit être résilié pour motif d'intérêt général et une nouvelle consultation doit être lancée.

III. Procédure de passation

La procédure retenue est l'appel d'offres ouvert prévue aux articles L2124-2 et R2161-2 à R2161-5 du code de la commande publique.

Un avis d'appel à concurrence sera publié et les prestations débiteront dès la notification du marché. L'accord-cadre sera passé pour une année et sera reconductible 3 fois soit un maximum de 4 années.

L'estimation annuelle pour l'ensemble des prestations des membres du groupement est d'environ 200 000 euros hors taxe.

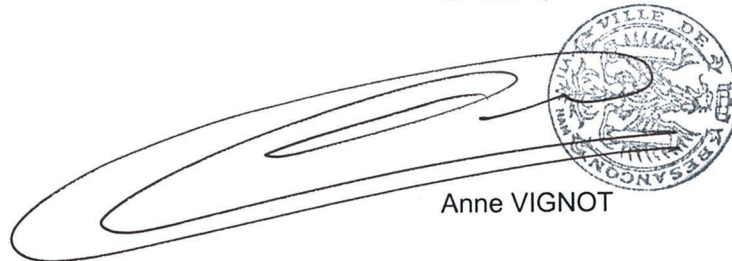
Dans le cadre du groupement de commandes permanent créé en août 2019 et régi par les dispositions des articles L.2113-6 à L.2113-8 du code de la commande publique, les membres concernés par cet accord-cadre sont la Ville de Besançon (coordonnateur), la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole, le Centre Communal d'Action Sociale de Besançon, le SYBERT, le Syndicat Mixte de l'Orchestre Victor Hugo, le Syndicat Mixte de l'Aérodrome de Besançon La Vèze, le Syndicat Mixte du Musée des Maisons Comtoises, l'EPCC Les 2 Scènes, la RAP La Rodia et l'Institut Supérieur des Beaux-Arts.

Cette délibération a fait l'objet d'un vote électronique.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à résilier l'accord-cadre en cours et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la résiliation,
- se prononce favorablement sur le lancement d'une nouvelle consultation pour l'extension et la maintenance du système d'Hypervision,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'accord-cadre avec l'entreprise retenue.

Pour extrait conforme,
La Maire,

The image shows a large, stylized signature in black ink. To the right of the signature is a circular official stamp of the City of Besançon. The stamp features a coat of arms in the center, surrounded by the text 'VILLE DE BESANCON' and '1838'. Below the signature, the name 'Anne VIGNOT' is printed in a standard font.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.